Décision 16-DCC-18 du 05 février 2016

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Sodipi par l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc aux côtés des époux Mouton

Posted on: 07 mars 2016 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Famille Mouton et ACDLec
Dispositif(s)	Autorisation
Sens de la décision	Irrecevabilité Information rendue disponible le 05 janvier 2016
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Sodipi

Lire

le texte intégral de la décision
304.09 Ko